

dans cette question, lui a valu l'admiration de quelques Canadiens, surtout dans la province d'Ontario.

On s'attendait de sa part à une défense de sa conduite, il lui était facile de la faire ; comme ministre de la Couronne, il avait bien pu croire que le chef métis méritait la mort ; il avait déclaré hautement que telle était son opinion ; il est le collègue de ceux qui ont insisté pour l'exécution, et tous les Canadiens s'attendaient à une déclaration de sa part où il dirait que Riel méritait le sort qu'il a subi.

Au lieu de cela, le Secrétaire d'Etat a déclaré au pays que, bien que Riel fut coupable des plus grands crimes, il a demandé grâce pour lui jusqu'au dernier moment.

.....
 La question que chacun doit se poser est évidemment celle-ci : S'il en est ainsi, pourquoi donc avez-vous tant parlé de la culpabilité de Riel et pourquoi avez-vous continué à faire partie d'un ministère qui exigeait qu'il fut pendu ? C'EST LA PLUS MALADROITE TENTATIVE DE SOUFFLER LE CHAUD ET LE FROID DONT NOUS AYONS SOUVENIR.

Et ses efforts pour arriver à ce but dénotent une singulière faiblesse, en même temps qu'il place ses collègues dans une situation fort embarrassante. On se demande si Sir Hector Langevin et Sir Adolphe Caron partageaient ses vues. Ont-ils demandé grâce pour le chef métis et leurs raisons sont-elles les mêmes que celles de M. Chapleau ? DE DEUX CHOSES L'UNE, OU BIEN LES MINISTRES FRANÇAIS N'AVAIENT AUCUNE INFLUENCE DANS LE CONSEIL, OU BIEN M. CHAPLEAU SEUL A FAIT DES EFFORTS POUR SAUVER RIEL.

Il y a tout lieu de croire, par l'attitude qu'il a prise à Winnipeg que Sir Adolphe Caron était consentant en dernier lieu à la mort de Riel.

Alors quelles étaient les vues de Sir Hector Langevin ?

Nous n'avons donc plus à nous étonner qu'en raison de ce que nous ne pouvons appeler autrement que ses piètres explications, M. Chapleau n'ait pas réussi à faire adopter ses résolutions.

Si M. Chapleau avait déclaré d'une manière franche que Riel devait gravir les degrés de l'échafaud ; qu'il était de son devoir, en qualité de membre du cabinet, d'appuyer le gouvernement en ordonnant son exécution ; que, n'ayant rempli que son devoir en agissant ainsi, il n'avait aucune défense à présenter, il aurait également échoué auprès de ses électeurs, mais il aurait commandé le respect du pays tout en démeritant de la confiance de ses constituants.

Au lieu de cela, il a fait preuve d'une faiblesse et d'une maladresse auxquelles on ne s'attendait pas, et par son offre grossière d'un nouveau chemin de fer, comme don pour les corrompre, il s'est probablement aliéné beaucoup de ses anciens partisans.

Monsieur Chapleau a rencontré souvent, dans sa carrière politique et surtout depuis le 16 Novembre, des juges sévères, mais nous ne croyons pas qu'il ait encore été l'objet d'une condamnation aussi formelle que celle prononcée contre lui par l'écrivain du *Herald* dont nous venons de citer l'article. Répétons, comme nous le disions, avant de commencer cette citation qui aurait été trop longue, si elle n'avait autant de valeur, que le journal, qui a ouvert ses colonnes à ce réquisitoire contre le Secrétaire d'Etat, ne peut, dans l'espèce, être suspect de partialité en faveur de notre opinion.

Le seul incident marquant de la politique canadienne, pendant ce mois de janvier, après l'assemblée de Saint-Jérôme, a été l'élection de Lotbinière. Le lecteur sait que, par suite de la démission de l'honorable Monsieur Joly, un siège se trouvait vacant au parlement provincial.

Les conservateurs avaient fondé de grandes espérances sur cette élection, quoique, depuis de longues années, le comté ait toujours donné